

Norme professionnelle

Ouvrière ou ouvrier en production porcine

**Cette norme professionnelle a été approuvée
par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le 25 mai 2023**

La présente norme professionnelle a été élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole grâce au soutien technique et financier de la Commission des partenaires du marché du travail.

Responsables du projet

Geneviève Lemonde, directrice générale
Comité sectoriel de main-d'œuvre
de la production agricole

Marjolaine Huot, coordonnatrice de la formation
Comité sectoriel de main-d'œuvre
de la production agricole

Recherche et rédaction

Jean-François Pouliot, consultant en formation

Collaboration

Marc-André Moreau, conseiller
Direction du développement des compétences
et de l'intervention sectorielle
Secteur d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Table des matières

REMERCIEMENTS ET LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS.....	1
1. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU MÉTIER	5
1.1 Définition du métier	5
1.2 Raison d'être de la norme professionnelle.....	5
1.3 Description du secteur et organisation de la production porcine.....	6
1.4 Description des entreprises dans lesquelles le métier est exercé.....	6
1.5 Principales régions productrices de porcs au Québec.....	9
1.6 Effectif et profil des personnes exerçant le métier	9
1.7 Conditions de travail des personnes exerçant le métier	10
1.8 Syndicalisation des personnes exerçant le métier	10
1.9 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives professionnelles	10
1.10 Niveau de responsabilité.....	11
1.11 Lois et règlements	11
1.12 Programmes nationaux.....	12
1.13 Autres programmes	13
1.14 Changements en cours et à venir dans le secteur.....	14
2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE	17
2.1 Réalisation de l'analyse de profession.....	17
2.2 Mise en place du comité d'orientation.....	18
2.3 Élaboration du profil de compétences.....	18
2.4 Validation du profil de compétences.....	19
2.5 Élaboration de la norme professionnelle.....	20
2.6 Démonstration du consensus sectoriel	20
2.6.1 Sondage.....	21
2.6.2 Groupe de discussion.....	23
2.6.3 Appui des Éleveurs de porcs du Québec	23
2.6.4 Suivis quant aux consultations	24
3 PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES DE LA NORME PROFESSIONNELLE ...	25
3.1 Description du contexte général d'exercice du métier	25
3.2 Liste des compétences	28
3.3 Tableau synthèse des compétences et des éléments de compétences	31
3.4 Termes relatifs à la production porcine	35
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES	37
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES	55
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES	63

REMERCIEMENTS ET LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole remercie les personnes qui ont accepté de collaborer à l'une ou l'autre des étapes du processus d'élaboration de la norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine.

Comité d'orientation

Hélène Berthelot
Éleveuse
Ferme Galliot

René Roy
Éleveur
Les Éleveurs de porcs du Québec

Josée Deschênes
Agente de projet de formation
AGRlcarrières

Mélanie Dinelle
Éleveuse
Les Éleveurs de porcs du Québec

Carl Grenier
Responsable des secteurs Alimentation et
tourisme et Agriculture et Pêches
Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation

Marjolaine Huot, coordonnatrice de la
formation
AGRlcarrières

Geneviève Lemonde
Directrice générale
AGRlcarrières

Marc-André Moreau
Conseiller
Direction du développement des
compétences et de l'intervention sectorielle
Secteur d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Personnes-ressources pour la rédaction du profil de compétences

Hélène Berthelot
Éleveuse
Ferme Galliot

Francis Jolin St-Laurent
Éleveur
Ferme Porc-Saint
et Productions Porcs Plus

Sylvain Messier
Éleveur
Berkshire Québec

Personnes-ressources pour la validation du profil de compétences

Frédéric Beaupré
Contremaître des fermes
Regroupement porcin des Deux Rives

Bruno Bélanger
Agronome et copropriétaire
Les consultants Denis Champagne

Lori-Anne Berthiaume
Directrice
Porc S.B.

Sébastien Blanchette
Gérant
Ferme Sylvain Beaudry

Caroline Bonvouloir
Ouvrière
Ferme Roger Santerre et Fils

Chanelle Fradette
Gérante
Alfred Couture

Gilles Laverdière
Enseignant
Centre de formation agricole
de Saint-Anselme

Benoît Magny
Éleveur
Ferme Benjoporc

Lise Trépanier
Administratrice
Groupe David Vincent

Kaven Vallée
Directeur
Coopérative agricole de St-Bernard

Andréanne Wolfe
Éleveuse
Ferme Douporc

Caroline Wolfe
Éleveuse
Élevage du canton

Personnes-ressources pour la validation de la norme professionnelle

Jean-Pierre Audesse
Éleveur
Ferme Porcine Audesse

Simon Breton
Éleveur
Ferme Maxi Porc

Gary Desmarais
Consultant
Gestion Gary Desmarais

Manon Jolin
Consultante
Gestion Enviro Plus

Gaétan Potvin
Éleveur
Ferme Porc-épic

Lucie St-Hilaire
Éleveuse
Ferme Mario Gagné

Sonia Turgeon
Éleveuse
Entreprises Erikson

Michel Vaillancourt
Éleveur
FM Vaillancourt

Caroline Belzile
Éleveuse
Ferme Amalgame

Jeannine Chartrand
Éleveuse
Porcibel

Alex Gilbert
Éleveur
Alphagène (Olymel)

Marie-Noël Laforest
Ouvrière
Ferme Dinelle et Fils

Rebecca Samson Bourassa
Consultante
Les consultants Denis Champagne

Marie-Josée Turgeon
Éleveuse
Alphagène (Olymel)

Kevin Vaillancourt
Éleveur
FM Vaillancourt

Luc Veilleux
Éleveur
Ferme Porcine LV

1. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU MÉTIER

1.1 Définition du métier

Les ouvrières et les ouvriers en production porcine travaillent dans des fermes. Ils élèvent des animaux de grande qualité en vue de leur transformation en viande de consommation. Ils exécutent des tâches liées à l'alimentation et aux soins de santé, à la conduite de troupeau et à la maintenance des installations. Selon le type d'élevage, ils peuvent aussi exécuter des tâches associées à la reproduction des animaux, à la mise bas et aux soins des porcelets.

Dans le respect du bien-être animal, les ouvrières et les ouvriers en production porcine doivent observer les comportements des animaux, anticiper leurs réactions et adopter une approche calme et sécuritaire. De plus, ils doivent savoir reconnaître les symptômes lorsqu'un animal est blessé, malade ou souffrant; juger la gravité de la situation; effectuer l'intervention appropriée et aviser rapidement la personne responsable.

Les personnes effectuent leur travail en suivant des directives et protocoles variés. Elles ont la responsabilité de noter dans les registres de la ferme toute l'information pertinente, notamment celle qui touche à la santé et à la croissance des animaux.

Le travail demande l'application rigoureuse des protocoles d'assainissement et des mesures de biosécurité de même qu'une rapidité d'intervention en cas d'urgence.

Le métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine est répertorié dans la Classification nationale des professions (CNP 2016), dans le groupe de base 8252 (entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles, surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage).

1.2 Raison d'être de la norme professionnelle

La présente norme professionnelle correspond à une mise à jour de la norme professionnelle approuvée par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille le 24 mai 2007.

Plusieurs changements dans le domaine de l'élevage porcin ont eu lieu depuis l'approbation de la norme et ont eu des retombées dans l'exercice du métier. Parmi ces changements, on note les suivants :

- L'entrée en vigueur de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.
- L'accroissement des exigences en matière de biosécurité et de traçabilité.

- Le développement de méthodes d'élevage axées sur des programmes de certification.
- Le recours aux nouvelles technologies et l'automatisation de certaines opérations.

1.3 Description du secteur et organisation de la production porcine

En 2018, le Québec était le producteur de porcs le plus important au Canada avec un total de 7,1 millions de bêtes et un volume d'abattage représentant près de 40 % du volume d'abattage au pays. L'exportation de viande de porc en provenance du Québec comptait alors pour 43 % des exportations canadiennes et représentait 1,6 milliard de dollars.

En 2018, l'industrie porcine (élevage et transformation) procurait des emplois à 28 000 personnes au Québec.

Au Québec, l'organisation de la production porcine est structurée selon les modèles d'affaires suivants : celui associé aux éleveurs de porcs indépendants, celui associé aux intégrateurs et celui associé aux éleveurs de porcs à forfait.

En général, un éleveur indépendant est propriétaire des animaux qu'il élève en vue de leur abattage et de la mise en marché de la viande. Il est aussi propriétaire des bâtiments où est fait l'élevage. Il embauche la main-d'œuvre nécessaire à l'élevage.

Un intégrateur peut élever ses porcs ou avoir recours à un système d'élevage à forfait de la maternité à l'engraissement. Il peut posséder un abattoir et faire la mise en marché de la viande.

Un éleveur à forfait fournit les bâtiments et la main-d'œuvre nécessaires à l'élevage des porcs à un intégrateur qui peut le rémunérer en fonction du nombre de porcs livrés ou en fonction du nombre de places-porcs de la ferme. Il n'est pas propriétaire des animaux.

D'après une étude réalisée en 2015, on estimait à 58 % la proportion de porcs produits par les intégrateurs (dont 40,7 % en production à forfait) et à 42 % la proportion de porcs produits par les éleveurs indépendants¹.

1.4 Description des entreprises dans lesquelles le métier est exercé

Selon le rapport annuel produit par Les Éleveurs de porcs du Québec en 2017, on comptait 1789 fermes porcines au Québec.

1. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. *Coordination verticale dans les secteurs québécois du porc et des légumes de transformation : statut, motivations et enjeux*, Montréal, 2015.

Les fermes peuvent être regroupées selon le type d'élevage qui y est fait : naisseur, finisseur et naisseur-finisseur.

Les naisseurs

Ces fermes sont spécialisées dans la production de porcelets qui quittent la ferme lorsqu'ils sont sevrés. Elles disposent d'un ensemble d'installations appelé « maternité », qui comprend un bloc de saillie, un espace de gestation et un espace de mise bas. Ces installations logent les truies, les cochettes, les verrats et les porcelets.

Les finisseurs

Ces fermes sont spécialisées dans l'engraissement des animaux. Elles peuvent comprendre

- une pouponnière, qui accueille les porcelets nouvellement sevrés;
- un site d'engraissement, où on assure la croissance des porcs jusqu'au poids d'abattage ciblé;
- une pouponnière et un site d'engraissement dont les installations sont aménagées en deux sections distinctes;
- des installations de type sevrage-vente (*wean-to-finish*), qui regroupent en une seule section une pouponnière et un site d'engraissement.

Les naisseurs-finisieurs

Ces fermes sont actives à tous les stades de la production porcine. Elles possèdent donc une maternité, une pouponnière et un site d'engraissement.

Bien que la répartition des fermes porcines par types d'élevages ne soit pas disponible pour l'ensemble des producteurs de porcs du Québec, on peut estimer des proportions en se basant sur les données pour 2017 relatives au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Tableau 1 : Répartition des fermes porcines assurées dans le cadre du programme ASRA² selon les types d'élevages

Types d'élevages	Pourcentage (%)
Naisseur	21,3
Finisseur	37,7
Naisseur-finisseur	41,0

Investir ensemble – Rapport annuel 2017-2018, Les Éleveurs de porcs du Québec.

2. Selon le rapport annuel 2017-2018 produit par Les Éleveurs de porcs du Québec, on comptait 887 entreprises porcines assurées dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) en 2017.

1.5 Principales régions productrices de porcs au Québec

Selon les données disponibles, la répartition des fermes porcines en ce qui concerne les régions est la suivante :

Tableau 2 : Répartition des fermes porcines selon les syndicats régionaux

Régions selon les syndicats	Nombre	Pourcentage (%)
Montérégie	528	29,5
Beauce	342	19,1
Deux Rives	330	18,4
Centre-du-Québec	236	13,2
Estrie	118	6,6
Lanaudière, Outaouais et Laurentides	114	6,4
Mauricie	63	3,5
Bas-Saint-Laurent	58	3,2
Total	1789	

Investir ensemble – Rapport annuel 2017-2018, Les Éleveurs de porcs du Québec.

1.6 Effectif et profil des personnes exerçant le métier

Selon l'étude sur les conditions de travail des employés en agriculture ayant été menée, les fermes porcines employant de la main-d'œuvre ont en moyenne 4,6 employés, dont 3,9 employés à temps plein (85 %). Près de la moitié des fermes qui emploient de la main-d'œuvre à temps plein ont un seul employé (46,2 %).

Tableau 3 : Répartition des fermes porcines qui emploient de la main-d'œuvre selon le nombre d'employés

Nombre d'employés	Pourcentage (%)
1	46,2
2	17,2
3	9,0
4 ou 5	11,0
De 6 à 9	4,8
De 10 à 20	5,5
21 ou plus	6,2

Les conditions de travail des employés en agriculture en 2017, Groupe AGÉCO (pour AGRICarrières).

La répartition de la main-d'œuvre selon les types d'élevages porcins est la suivante :

Tableau 4 : Répartition de la main-d'œuvre selon les types d'élevages porcins

Types d'élevages porcins	Pourcentage (%)
Naisseur	21,3
Finisseur	28,0
Naisseur-finisseur	50,7

Les conditions de travail des employés en agriculture en 2017, Groupe AGÉCO (pour AGRlcarrières).

Il est à noter que cette répartition est sensiblement la même que celle pour les entreprises porcines assurées dans le cadre du programme ASRA selon les types d'élevages (voir le tableau 1).

Par ailleurs, selon cette même étude, la proportion de travailleurs étrangers temporaires tend à croître depuis les dernières années. En effet, en 2014, 11 % des fermes embauchaient des travailleurs étrangers temporaires, alors qu'en 2017, cette proportion s'établissait à 14 %. L'étude concluait que près du tiers des fermes porcines (32 %) déclaraient vouloir embaucher des travailleurs étrangers temporaires en 2018.

1.7 Conditions de travail des personnes exerçant le métier

Les personnes qui exercent le métier sont salariées et travaillent à temps plein. Selon l'étude réalisée pour AGRlcarrières, le salaire horaire moyen d'une ouvrière ou d'un ouvrier en production porcine s'établissait à 17,34 \$ en 2017. À ce salaire pouvait s'ajouter une prime de rendement.

1.8 Syndicalisation des personnes exerçant le métier

Il n'existe pas, à l'échelle régionale ou provinciale, d'associations ou de syndicats de travailleuses et travailleurs dans le secteur de la production porcine.

1.9 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives professionnelles

En début de carrière, les activités le plus souvent exercées par les ouvrières et les ouvriers sont celles liées au travail journalier d'alimentation des animaux et au nettoyage des locaux et des équipements.

Une fois qu'elles ont acquis de l'expérience, les personnes se voient confier des tâches liées aux soins des animaux et à la reproduction du troupeau (pour celles qui travaillent dans une ferme où il y a une maternité).

Enfin, selon leurs aptitudes et leurs champs d'intérêt, les ouvrières et ouvriers en production porcine peuvent devenir gérantes ou gérants de fermes porcines ou encore éleveuses ou éleveurs.

Le métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine correspond au groupe de base : entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles, surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage (CNP 8252). Selon Emploi-Québec, pour ce groupe de profession, les perspectives d'emploi sont bonnes pour la période allant de 2017 à 2021.

1.10 Niveau de responsabilité

Les ouvrières et les ouvriers en production porcine bénéficient d'une autonomie décisionnelle restreinte. Ils doivent respecter les exigences liées au bien-être animal, les prescriptions légales et réglementaires, les directives de l'éleveuse ou de l'éleveur, les protocoles de la ferme ainsi que les programmes de certification.

Règle générale, les décisions qui ont une incidence directe sur les coûts de production ne relèvent pas de leur responsabilité.

1.11 Lois et règlements

Des lois provinciales et fédérales et des règlements découlant de ces lois encadrent l'élevage porcin et, par conséquent, l'exercice du métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine.

Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal

La Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal est une loi adoptée par le gouvernement du Québec. En vertu de cette loi, les animaux d'élevage et de compagnie sont considérés comme des êtres doués de sensibilité et ayant des impératifs biologiques³ et ne sont plus considérés comme des « biens meubles ».

L'adoption de cette loi a entraîné des modifications au Code civil et a eu des retombées sur les pratiques d'élevage.

Loi sur la protection sanitaire des animaux

La Loi sur la protection sanitaire des animaux est une loi adoptée par le gouvernement du Québec. Elle touche, entre autres, les aspects liés à l'insémination artificielle des porcs et aux médicaments vétérinaires, dont les antibiotiques.

3. Selon la Loi, les impératifs biologiques sont des « besoins essentiels d'ordre physique, physiologique et comportemental liés, notamment, à l'espèce ou la race de l'animal, à son âge, à son stade de croissance, à sa taille, à son niveau d'activité physique ou physiologique, à sa sociabilité avec les humains et autres animaux, à ses capacités cognitives, à son état de santé, ainsi que ceux liés à son degré d'adaptation au froid, à la chaleur ou aux intempéries ».

Loi sur la santé des animaux et Règlement sur la santé des animaux

La Loi sur la santé des animaux et le règlement qui en découle, le Règlement sur la santé des animaux, présentent des prescriptions du gouvernement fédéral. Ces prescriptions touchent, entre autres, aux aspects liés au transport des porcs et à leur identification aux fins de traçabilité.

Loi sur la santé et la sécurité du travail et Règlement sur la santé et la sécurité du travail

La Loi sur la santé et la sécurité du travail et le règlement qui en découle, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, présentent des prescriptions du gouvernement du Québec. Ces prescriptions ont pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Elles touchent, entre autres, aux procédures de travail dans les espaces clos (fosse et préfosse à lisier).

1.12 Programmes nationaux

Il existe trois programmes nationaux élaborés par le Conseil canadien du porc et auxquels participent les Éleveurs de porcs du Québec. Ces programmes nationaux encadrent eux aussi l'exercice du métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine.

PorcBIEN-ÊTRE

Le programme PorcBIEN-ÊTRE⁴ est la version révisée du programme BEA (bien-être animal). Ce programme comprend des exigences additionnelles à respecter en matière de bien-être des animaux et de bonnes pratiques d'élevage et qui touchent

- aux mesures basées sur les animaux (état de chair, blessures et boiterie grave);
- aux dimensions des cages de mise bas et de gestation et aux dimensions des cages individuelles pour verrats;
- à l'espace alloué en pouponnière et sur le site d'engraissement;
- à la conversion du logement des truies en groupe;
- à l'éclairage;
- aux mesures d'« enrichissement » (contact visuel et social entre les animaux, brossage sensoriel, exercices réguliers, par exemple);
- aux procédures opérationnelles standardisées en ce qui a trait à la mise bas, aux porcs nouvellement sevrés, aux pratiques d'élevage facultatives et au bien-être dans le transport.

4. Le programme est entré en vigueur en 2019.

PorcSALUBRITÉ

Le programme PorcSALUBRITÉ est la version révisée du programme AQC (Assurance qualité canadienne). Ce programme comprend des exigences additionnelles à respecter en matière de salubrité de la viande de porc et de gestion des risques de contamination d'ordre

- biologique (bactéries, par exemple);
- chimique (résidus de médicaments et d'antibiotiques, par exemple);
- physique (corps étrangers dans la viande, par exemple).

PorcTRACÉ

Le programme PorcTRACÉ est un programme fédéral administré par le Conseil canadien du porc. Il comprend des exigences en ce qui a trait à l'identification des sites d'élevage, à l'identification des animaux (étiquetage et tatouage) et à la déclaration des déplacements entre les installations.

1.13 Autres programmes

Aux lois et règlements et programmes nationaux s'ajoutent d'autres programmes de certification. En voici des exemples.

Programmes concernant l'élevage biologique

Des programmes tels que *Régime Bio Canada* ou le *National Organic Program* (États-Unis) présentent des exigences relatives à l'élevage biologique. Règle générale, ces exigences concernent l'alimentation des porcs avec des produits biologiques, les besoins de socialisation des animaux, l'espace occupé, les accès à l'extérieur et à la lumière du jour, etc. Par ailleurs, les porcs ne peuvent être logés dans des installations où les planchers sont construits entièrement en lattes ou en grillage.

Programme *Certified Humane Raised & Handled*

Il s'agit d'un programme de certification et de labélisation de la Humane Farm animal Care, qui est un organisme américain à but non lucratif. Ce programme comprend des exigences en matière d'alimentation (sans antibiotiques, sans hormones et sans sous-produits animaux), de conditions de vie et d'espaces et vise un élevage plus « humain » et sans cages. Il est à noter que les porcs conformes au programme *Certified Humane Raised & Handled* ne sont pas nécessairement des porcs d'élevage biologique.

Ententes particulières

D'autres programmes de certifications existent et regroupent des producteurs québécois. Ces programmes comprennent habituellement des exigences en matière de génétique, d'alimentation et de régie d'élevage. Ils visent l'amélioration de la qualité du produit, l'obtention de porcs uniformes et le bien-être des animaux.

1.14 Changements en cours et à venir dans le secteur

La production porcine est en constante évolution et plusieurs tendances, souvent liées entre elles, se manifestent dans l'industrie.

Préoccupations croissantes en matière de bien-être animal

Comme on l'a vu, en vertu de la Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal, les animaux sont considérés comme des êtres doués de sensibilité et ayant des impératifs biologiques.

Dans ce contexte, de nouvelles règles sont entrées en vigueur et ont considérablement modifié certaines pratiques d'élevage porcin. Ces règles portent, entre autres, sur les aires de vie (superficie, utilisation des cages, types de planchers, par exemple), les soins et le transport des animaux.

Étant donné que la définition des impératifs biologiques s'appuie sur des recherches scientifiques, les pratiques d'élevage porcin devraient continuer à évoluer au cours des prochaines années.

Implantation des nouvelles technologies

De nouvelles technologies ont fait leur apparition et sont en cours d'implantation dans le domaine de l'élevage porcin : puces électroniques pour l'identification de l'animal, abreuvoirs et doseurs automatiques, systèmes de chauffage et de gestion de la ventilation, caméras, systèmes de pesées automatiques et systèmes d'alarme, par exemple.

Ces technologies ont pour conséquence que la régie du troupeau s'informatise de plus en plus et que le suivi de l'animal est effectué individuellement par des systèmes automatiques interconnectés et qui sont dans, certains cas, intelligents ou « prédictifs ».

Exigences accrues en matière de biosécurité et de traçabilité

Les exigences en matière de biosécurité et de traçabilité se sont accrues au cours des dernières années. Malgré cela, de nouveaux risques biologiques pèsent sur les troupeaux.

L'arrivée de maladies telles que la diarrhée épidémique porcine et le deltacoronavirus porcine vient influencer sur les mesures en place et commande un renforcement des mesures de biosécurité et de traçabilité aux fins de sécurité alimentaire.

Pénurie de main-d'œuvre

Comme mentionné précédemment, il y a une importante pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de l'élevage porcine et les éleveurs ont de plus en plus tendance à embaucher des travailleurs étrangers temporaires.

Cette pénurie de main-d'œuvre pourrait avoir des conséquences importantes, à moyen et à long terme, en ce qui a trait à des aspects tels que le volume de production et d'exportation, l'automatisation des activités, la taille des fermes porcines et l'organisation de la production.

Relève agricole

Au Québec, il y a un manque de relève en ce qui concerne la profession d'éleveuse ou éleveur de porcs.

Plusieurs mesures de soutien ont été mises en place pour assurer un renouvellement de la main-d'œuvre et permettre l'arrivée des jeunes : rabais dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), bourses d'études et programmes de financement, par exemple.

Le manque de relève agricole pourrait avoir des conséquences importantes en ce qui a trait, par exemple, au nombre de fermes sur le territoire, au volume de production et d'exportation, à l'organisation des entreprises, au dynamisme rural ainsi qu'à la sécurité et à l'autonomie alimentaires.

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Une norme professionnelle est un document qui a valeur de standard pour les entreprises d'un secteur, pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et pour la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Elle comprend, en plus d'un portrait de la situation et du contexte général d'exercice de la profession, une description des compétences essentielles au métier, et sert de référence pour la structuration de l'apprentissage en milieu de travail, la reconnaissance des compétences et la délivrance des documents liés à la certification professionnelle.

Le processus d'élaboration de la norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine a comporté six phases :

1. La réalisation de l'analyse de profession.
2. La mise en place du comité d'orientation.
3. L'élaboration du profil de compétences.
4. La validation du profil de compétences.
5. L'élaboration de la norme professionnelle.
6. La démonstration du consensus sectoriel.

2.1 Réalisation de l'analyse de profession

L'analyse de la profession d'ouvrière ou ouvrier en production porcine s'est faite à Drummondville, les 13 et 14 juin 2018, et a été effectuée selon la formule « actualisation » telle que définie dans le *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*⁵.

L'analyse a permis de mettre à jour l'information relativement aux principales caractéristiques de la profession, aux tâches et aux opérations exécutées, aux conditions et aux exigences de réalisation ainsi qu'aux connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs nécessaires à l'exercice de la profession.

Les douze personnes qui ont participé à l'analyse ont été sélectionnées selon les critères ci-dessous.

- Titre d'emploi : ouvrière ou ouvrier en production porcine, éleveuse ou éleveur, consultante ou consultant (service-conseil).
- Contexte de production ou type d'élevage : naisseur, finisseur et naisseur-finisseur.
- Modèle d'affaires : à forfait (contrat) et indépendant.
- Nombre d'employés dans l'entreprise : trois ouvrières ou ouvriers ou moins et quatre ouvrières ou ouvriers ou plus.

5. Une analyse de profession avait été réalisée en 2007 par AGRICarières. C'est cette analyse qui a été mise à jour lors de la rencontre de juin 2018.

- Région : Estrie, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec.
- Représentativité des deux sexes.

La validation du rapport d'analyse de profession a eu lieu à Drummondville, le 5 septembre 2018.

2.2 Mise en place du comité d'orientation

À la suite de la validation du rapport d'analyse, un comité d'orientation a été créé. Il était constitué du personnel d'AGR|carrières, d'une représentante et d'un représentant des Éleveurs de porcs du Québec, d'un représentant de la Commission des partenaires du marché du travail et d'un représentant du ministère de l'Éducation.

Ce comité avait pour mandat d'orienter les travaux d'élaboration de la norme professionnelle et, plus particulièrement, de discuter des problématiques et des orientations en matière de développement des compétences, de donner des avis sur les problématiques dans le secteur, de proposer des personnes-ressources et de prendre part à la validation des documents produits.

2.3 Élaboration du profil de compétences

Le profil de compétences a été préparé à partir des résultats de l'analyse de profession et durant la période allant de janvier à septembre 2019. Le travail a permis de définir cinq compétences essentielles obligatoires, trois compétences essentielles optionnelles et trois compétences complémentaires.

Le rapport de l'analyse de profession et les avis du comité d'orientation ont constitué le point de départ des travaux d'élaboration du profil.

L'élaboration s'est aussi appuyée sur une analyse documentaire, des entretiens individuels avec des spécialistes et des observations en milieux de travail.

Analyse documentaire

L'analyse documentaire a été effectuée à partir de plusieurs sources d'information.

Mentionnons, en premier lieu, les documents produits par des organismes spécialisés dans le domaine de l'élevage. Citons entre autres les documents produits par Les Éleveurs de porcs du Québec, le Conseil canadien du porc, le Centre de développement du porc du Québec et le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.

La documentation relative aux lois et aux règlements dans le domaine de l'élevage porcin a aussi servi d'assise à la formulation de la norme. Les documents consultés traitaient du bien-être animal, des bonnes pratiques d'élevage, de la traçabilité, des différents programmes et certifications, etc.

Enfin, les documents relatifs à la formation de la main-d'œuvre tels que la *Norme professionnelle : ouvrier ou ouvrière en production porcine*, parue en 2007, ainsi que les normes professionnelles et documents liés aux programmes d'études professionnelles touchant le domaine de l'élevage ont également été consultés.

Entretiens individuels avec des spécialistes

Pour ce qui touche aux entretiens avec des spécialistes, la méthode employée pour l'élaboration du profil a été la suivante : élaboration de propositions d'énoncés de compétences; rencontre avec les spécialistes et exposé sur les propositions au regard de certaines problématiques; formulation d'avis, discussions et corrections.

Les spécialistes consultés étaient des éleveurs de porcs représentant des types d'élevages (naisseur et naisseur-finisser) ainsi que des types de productions (production commerciale standard et productions spécifiques [*Certified Humane & Handled* et sans antibiotiques]). Ces spécialistes étaient recommandés par le comité d'orientation.

Observations en milieu de travail

Le milieu de la production porcine est un milieu où la gestion de la biosécurité est primordiale et où un manquement peut avoir des conséquences importantes sur le bien-être animal et la rentabilité. Compte tenu de cette réalité, il a été possible de faire des observations directes quant à un seul milieu de travail. Par contre, plusieurs observations par vidéo ont permis l'approfondissement de la connaissance des différentes réalités de l'élevage.

2.4 Validation du profil de compétences

La formation d'un groupe de discussion comprenant douze spécialistes de la profession a permis la validation du profil de compétences. Ces spécialistes ont été recrutés en utilisant les mêmes critères que ceux utilisés pour la réalisation de l'analyse de profession. La rencontre du groupe de discussion a eu lieu le 25 septembre 2019, à Drummondville.

Le profil qui a été présenté était composé des éléments suivants : énoncés et éléments de compétences, contextes de réalisation ainsi que critères généraux et critères particuliers de performance. De plus, il comprenait l'architecture des compétences de la norme professionnelle (compétences essentielles obligatoires et optionnelles et compétences complémentaires) ainsi que les définitions des termes relatifs à la production porcine.

Les avis recueillis ont permis de valider et d'améliorer les formulations relatives aux compétences. Plus particulièrement, les discussions ont permis

- de valider la formulation générale au regard du bien-être animal et des codes de bonnes pratiques en matière d'élevage porcin;
- de valider l'applicabilité des cinq compétences essentielles au regard des types d'élevages (naisseur, finisseur et naisseur-finisseur);
- de valider l'applicabilité des trois compétences essentielles optionnelles en matière d'alimentation;
- de valider l'applicabilité des trois compétences complémentaires sur la reproduction du troupeau, la mise bas et les soins spécialisés à donner aux porcelets;
- de modifier la formulation relative aux compétences en matière d'alimentation de façon à y inclure tous les types de productions (production commerciale standard et productions spécifiques) et de permettre ainsi l'adaptation de la norme au regard de l'évolution des méthodes d'alimentation;
- de préciser certains critères de performance au regard des responsabilités confiées aux ouvrières et aux ouvriers en matière de contrôle des agents nuisibles (compétence 1), de soins à donner aux animaux (compétences 2 et 11), de travaux d'entretien et de réparation (compétence 5) et de vérification de l'état de chair (compétence 6);
- d'améliorer les formulations relatives à certains critères de performance afin de les rendre plus explicites.

2.5 Élaboration de la norme professionnelle

L'élaboration de la norme professionnelle a commencé en octobre 2019 et s'est terminée en mars 2020, à la suite des travaux visant la démonstration du large consensus au sein du secteur.

La norme a été rédigée à partir du profil de compétences validé, auquel ont été ajoutées les parties *Description de la situation et du métier*, *Processus d'élaboration de la norme professionnelle* et *Présentation des compétences de la norme professionnelle*.

2.6 Démonstration du consensus sectoriel

Une fois élaborée, la norme a fait l'objet d'une validation par les partenaires du secteur. L'objectif était d'obtenir le consensus le plus large possible.

Pour la validation de la norme professionnelle, AGRlcarrières a eu recours à trois méthodes de consultation :

- sondage;
- groupe de discussion;
- appui des Éleveurs de porcs du Québec.

2.6.1 Sondage

AGRIcarrières a tenu un sondage (proposé en ligne et sur papier) pour mesurer le degré d'adhésion des partenaires du secteur de la production porcine quant aux éléments constitutifs de la norme professionnelle. Le sondage a commencé en novembre 2019 et s'est terminé à la fin de janvier 2020.

Plusieurs moyens ont été utilisés afin de joindre les entreprises :

- Promotion du projet de norme professionnelle lors de l'assemblée générale des Éleveurs de porcs du Québec, au congrès de l'Union des producteurs agricoles et au Porc Show⁶.
- Promotion du projet de norme professionnelle et publication du lien menant vers le sondage en ligne dans une page sous la responsabilité des Éleveurs de porcs du Québec dans un réseau social et dans deux infolettres produites par Les Éleveurs de porcs du Québec.
- Promotion du projet de norme professionnelle auprès des membres des syndicats régionaux des Éleveurs de porcs du Québec et envoi à ces derniers du lien menant vers le sondage en ligne.
- Promotion du projet de norme professionnelle et publication du lien menant vers le sondage en ligne dans une page sous la responsabilité d'AGRIcarrières dans un réseau social.
- Promotion du projet de norme professionnelle auprès des principaux clients des centres d'emploi agricoles de l'Union des producteurs agricoles et envoi à ces derniers du lien menant vers le sondage en ligne.
- Présentation du sondage dans le cadre de la formation Excellence du porc canadien (formation des gestionnaires de site du Conseil canadien du porc).

Cent cinquante et une entreprises représentant les régions productrices du Québec ont répondu au sondage. La répartition de ces entreprises selon les types d'élevages était sensiblement la même que la répartition des entreprises assurées dans le cadre du programme ASRA (voir le tableau 1) avec 17 % d'entreprises effectuant un élevage de type naisseur, 47 % d'entreprises effectuant un élevage de type finisseur et 34 % d'entreprises effectuant un élevage de type naisseur-finisseur. Ces entreprises employaient au moins 514 ouvrières et ouvriers en production porcine.

Le sondage a permis de constater qu'il y avait un très large consensus sur les points suivants :

1) Description du contexte d'exercice

L'ensemble des entreprises, à l'exception d'une, jugeaient que la description du contexte d'exercice présentée dans la norme professionnelle correspondait à la réalité du métier au Québec.

6. Événement annuel regroupant tous les partenaires de la filière porcine du Québec (éleveurs, transformateurs, détaillants et intervenants).

- 2) Compétences essentielles obligatoires « Appliquer le protocole d'assainissement » (compétence 1), « Donner des soins à des porcs » (compétence 2), « Assurer la conduite du troupeau » (compétence 3) et « Appliquer des mesures de biosécurité et d'urgence » (compétence 4)
- 96 % des répondants jugeaient que ces compétences sont des compétences essentielles et obligatoires pour l'ensemble des ouvrières et des ouvriers.
 - 94 % des répondants jugeaient que ces compétences peuvent être acquises dans le milieu de travail.
- 3) Compétences essentielles optionnelles « Alimenter les animaux reproducteurs » (compétence 6), « Alimenter les truies et les porcelets » (compétence 7) et « Alimenter les porcs en croissance » (compétence 8)
- L'ensemble des entreprises, à l'exception d'une, jugeaient essentielles ces compétences.
 - L'ensemble des entreprises, à l'exception d'une, jugeaient que ces compétences sont essentielles et optionnelles.
 - 96 % des entreprises jugeaient que ces compétences peuvent être acquises dans le milieu de travail.

Par ailleurs, le sondage a permis de constater qu'il y avait consensus sur les points suivants :

- 4) Compétence essentielle obligatoire « Effectuer des travaux de maintenance sur le site de production » (compétence 5)
- 86 % des répondants jugeaient que cette compétence est une compétence essentielle et obligatoire.
 - 96 % d'entre eux estimaient qu'elle peut être acquise en milieu de travail.
- 5) Compétences complémentaires « Assurer la reproduction du troupeau » (compétence 9), « Assister les truies, les cochettes et les porcelets durant la mise bas » (compétence 10) et « Donner des soins spécialisés à des porcelets » (compétence 11)
- 84 % des répondants jugeaient que la compétence « Assurer la reproduction du troupeau » est une compétence complémentaire et 77 % d'entre eux estimaient qu'elle peut être acquise en milieu de travail.
 - 85 % des répondants jugeaient que la compétence « Assister les truies, les cochettes et les porcelets durant la mise bas » est une compétence complémentaire et 76 % d'entre eux estimaient qu'elle peut être acquise en milieu de travail.
 - 88 % des répondants jugeaient que la compétence « Donner des soins spécialisés à des porcelets » est une compétence complémentaire et 82 % d'entre eux estimaient qu'elle peut être acquise en milieu de travail.

2.6.2 Groupe de discussion

Le Comité sectoriel a aussi constitué un groupe de discussion formé de seize spécialistes de la profession pour la validation et l'amélioration des éléments constitutifs de la norme professionnelle.

Ces spécialistes ont été recrutés en utilisant les mêmes critères que ceux utilisés pour la réalisation de l'analyse de profession et la validation du profil de compétences. La rencontre du groupe de discussion a eu lieu le 30 janvier 2020, à Lévis.

Ces personnes ont examiné la norme professionnelle et formulé des avis sur la description générale du métier et la justesse de l'information contenue dans la description détaillée des compétences. Les discussions ont permis :

- d'améliorer les descriptions du secteur et des types d'élevages;
- d'améliorer le texte de présentation des programmes et des certifications;
- de valider le « statut » des compétences : compétence essentielle obligatoire, compétence essentielle optionnelle et compétence complémentaire;
- d'améliorer la description de la compétence sur les soins à donner aux animaux (compétence 2) au regard du bien-être animal en faisant référence aux animaux souffrants;
- de préciser ou d'ajouter certains critères de performance en ce qui a trait à l'utilisation de la laveuse à pression (compétence 1), à l'inspection du véhicule de transport et au déplacement des animaux (compétence 2), aux travaux exécutés en hauteur (compétence 5), au suivi des gestations (compétence 9) et aux procédures d'identification (compétences 10 et 11);
- d'améliorer le texte.

2.6.3 Appui des Éleveurs de porcs du Québec

AGR|carrières a, par la suite, présenté la norme professionnelle et les résultats des consultations au comité vie associative des Éleveurs de porcs du Québec.

Le comité a procédé à l'analyse des résultats des consultations et a tiré les conclusions suivantes :

- 151 spécialistes de la profession ont été consultés dans le cadre du sondage.
- 16 spécialistes de la profession ont été consultés lors de la rencontre du groupe de discussion qui s'est tenue le 30 janvier 2020.
- Toutes les régions d'importance en ce qui concerne la production porcine ont été représentées.
- Tous les types d'élevages y compris les types plus marginaux (par exemple élevage biologique et centre d'insémination) ont été consultés.
- Des entreprises de tous les types (taille, nombre d'employés et modèle d'affaires [indépendant, à forfait, intégrateur]) ont été consultées.

- La grande majorité des répondants au sondage ainsi que des personnes ayant formé les groupes de discussion ont reconnu que la description du métier et le profil des compétences correspondent à la réalité vécue dans les entreprises.

Subséquent, le directeur général adjoint des Éleveurs de porcs du Québec a transmis à AGRlcarrières, le 28 février 2020, une lettre d'appui qui mentionnait ceci : « [...] les Éleveurs confirment qu'ils considèrent que les entreprises consultées sont en nombre suffisant et sont représentatives de la production porcine québécoise. Ils reconnaissent le consensus sectoriel quant à la révision de la norme professionnelle en production porcine ».

2.6.4 Suivis quant aux consultations

À la suite de ces consultations, les décisions relativement au statut des compétences ont été les suivantes :

- Les compétences 1, 2 3 et 4 sont restées des compétences essentielles obligatoires et les compétences 6, 7 et 8 sont restées des compétences essentielles optionnelles.
- La compétence essentielle obligatoire « Effectuer des travaux de maintenance sur le site de production » (compétence 5) a gardé le statut de compétence essentielle obligatoire dans la norme professionnelle étant donné son importance dans le métier et le fait qu'un avis du comité d'orientation a été produit à ce sujet.
- Bien qu'il y ait une proportion importante de répondants au sondage qui considèrent possible d'acquérir en milieu de travail les compétences complémentaires 9, 10 et 11, ces compétences ont gardé leur statut de compétence complémentaire afin que les personnes travaillant pour des fermes spécialisées dans la finition soient admissibles à l'obtention du certificat de qualification professionnelle.

En conclusion, les résultats des différentes consultations permettent de conclure que la norme professionnelle fait l'objet d'un large consensus au sein du secteur de la production porcine.

3 PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES DE LA NORME PROFESSIONNELLE

3.1 Description du contexte général d'exercice du métier

La présente norme professionnelle couvre le métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine. Elle ne vise pas les professions d'éleveuse ou éleveur de porcs, de gérante ou gérant de ferme porcine et de manœuvre en production porcine.

Les personnes qui exercent le métier exécutent des tâches liées à l'alimentation, aux soins de santé, à la conduite de troupeau et à la maintenance des installations. Selon le type d'élevage, elles peuvent aussi exécuter des tâches associées à la reproduction des animaux, à la mise bas et aux soins des porcelets.

L'information sur les travaux effectués doit être notée fidèlement dans les registres.

Environnement de travail

Cadre normatif

Dans le cadre de l'exercice de la profession, de nombreuses exigences doivent être respectées. Les lois, règlements et programmes nationaux encadrant la profession sont les suivants :

- La Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.
- La Loi sur la protection sanitaire des animaux.
- La Loi sur la santé des animaux et le Règlement sur la santé des animaux.
- La Loi sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail.
- La Loi sur l'environnement et son règlement d'application.
- Le programme PorcBIEN-ÊTRE.
- Le programme PorcSALUBRITÉ.
- Le programme PorcTRACÉ.

Le travail fait par ailleurs l'objet d'un important contrôle en ce qui a trait à la biosécurité et les personnes doivent respecter un protocole strict en matière d'entrée sur les sites de production et de sortie.

D'autres protocoles s'appliquent aussi. Ce sont, par exemple, les protocoles pour l'assainissement, l'isolement, les mesures d'urgence, la reproduction du troupeau et la mise bas.

Enfin, l'ouvrière ou l'ouvrier doit respecter les programmes d'alimentation, les prescriptions des vétérinaires ainsi que les programmes de maintenance de l'équipement de production.

Environnement physique

Les installations où évoluent les ouvrières et les ouvriers en production porcine varient selon les types d'élevages.

Dans les fermes où un élevage de type naisseur est fait, l'environnement est constitué d'un bloc de saillie, d'un espace de gestation et d'un espace de mise bas. Dans les fermes où un élevage de type finisseur est fait, on trouve une pouponnière ou un site d'engraissement ou les deux types d'installations réunis ensemble. Pour ce qui concerne les fermes où un élevage de type naisseur-finisher est fait, on trouve l'ensemble de ces installations.

L'outillage, l'équipement et les produits utilisés varient en fonction des tâches exécutées.

Ainsi, pour les soins aux animaux, les ouvrières et les ouvriers utilisent du matériel et des produits pharmaceutiques : des médicaments, des seringues, des solutions antiseptiques, des onguents, des produits prescrits, etc.

Pour la conduite et le déplacement des animaux, les personnes se servent, par exemple, de panneaux, d'objets à agiter, de matériel pour l'identification et de matériel de contention.

Pour ce qui touche à l'alimentation des animaux, les ouvrières et les ouvriers utilisent des systèmes d'alimentation automatisés, des abreuvoirs, des mangeoires, des boyaux, des chaudières, des bols, etc.

En ce qui a trait aux travaux d'assainissement et de maintenance, les personnes se servent d'outils de nettoyage (balais, laveuses à pression, etc.) ainsi que d'outils manuels de base (marteaux, pinces, tournevis, etc.).

Enfin, les ouvrières et les ouvriers qui effectuent les travaux liés à la reproduction et à la mise bas utilisent des tiges d'insémination, des appareils échographiques, des médicaments, des seringues, des solutions antiseptiques, etc.

Organisation du travail

Le travail des ouvrières ou des ouvriers est exécuté individuellement et en équipe. La plupart des activités de travail sont menées sans supervision immédiate.

Selon la taille de la ferme porcine, l'organisation du travail peut comprendre jusqu'à quatre niveaux hiérarchiques :

- L'éleveuse ou l'éleveur. Il s'agit généralement de la ou du propriétaire de la ferme. Cette personne voit à l'ensemble des fonctions de l'entreprise et participe elle-même aux travaux de production.

- La gérante ou le gérant. Il s'agit le plus souvent d'une employée ou d'un employé qui assume, en collaboration avec l'éleveuse ou l'éleveur, les tâches liées à la gestion du personnel et qui prend des décisions concernant la régie du troupeau. Cette personne exécute aussi des tâches de production.
- L'ouvrière ou l'ouvrier. Cette personne exécute les tâches liées à l'alimentation, aux soins de santé, à la conduite de troupeau et à la maintenance des installations. Selon le type d'élevage, elle peut aussi exécuter des tâches associées à la reproduction des animaux, à la mise bas et aux soins des porcelets. L'ouvrière ou l'ouvrier travaille sous la supervision de l'éleveuse ou de l'éleveur, ou encore de la gérante ou du gérant.
- La ou le manoeuvre. Cette personne exécute des tâches « simples » telles que le nettoyage des locaux et des équipements, ou encore le travail journalier lié à l'alimentation des animaux. Elle travaille sous la supervision de l'éleveuse ou de l'éleveur, ou encore de la gérante ou du gérant.

3.2 Liste des compétences

La norme professionnelle décrit les compétences **essentiels obligatoires** et **optionnelles** et les compétences **complémentaires**.

- Les compétences sont dites **essentiels** lorsqu'elles sont jugées indispensables et que tous les travailleurs et travailleuses qui exercent le métier visé doivent les avoir acquises pour exercer leur travail de façon autonome et efficace.
- Les compétences sont dites **complémentaires** lorsqu'elles sont jugées nécessaires à l'exercice du métier visé dans certains milieux de travail seulement et non dans l'ensemble des milieux.

Compétences essentielles obligatoires

Les experts du métier consultés considèrent que les compétences suivantes sont essentielles et obligatoires pour accomplir pleinement et adéquatement le travail d'ouvrière ou ouvrier en production porcine.

Compétence 1 — Appliquer le protocole d'assainissement.

Compétence 2 — Donner des soins à des porcs.

Compétence 3 — Assurer la conduite du troupeau.

Compétence 4 — Appliquer des mesures de biosécurité et d'urgence.

Compétence 5 — Effectuer des travaux de maintenance sur le site de production.

Compétences essentielles optionnelles

À ces cinq compétences essentielles obligatoires s'ajoute une compétence essentielle optionnelle choisie parmi les compétences suivantes :

Compétence 6 — Alimenter les animaux reproducteurs.

Compétence 7 — Alimenter les truies et les porcelets.

Compétence 8 — Alimenter les porcs en croissance.

Compétences complémentaires

Les experts du métier consultés considèrent que les compétences suivantes sont complémentaires à l'exercice du métier :

Compétence 9 — Assurer la reproduction du troupeau.

Compétence 10 — Assister les truies, les cochettes et les porcelets durant la mise bas.

Compétence 11 — Donner des soins spécialisés à des porcelets.

Durée du programme d'apprentissage

La durée du programme d'apprentissage peut varier selon l'expérience professionnelle de l'apprentie ou de l'apprenti et sa formation scolaire, l'organisation du travail et d'autres facteurs. AGRICarières considère que la maîtrise des compétences essentielles liées au métier d'ouvrière ou ouvrier en production porcine nécessite une période d'apprentissage de 18 à 24 mois.

3.3 Tableau synthèse des compétences et des éléments de compétences

Ouvrière ou ouvrier en production porcine

COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES					
COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES				
1 Appliquer le protocole d'assainissement	1.1 Planifier le travail à effectuer.	1.2 Évacuer le fumier.	1.3 Procéder au lavage.	1.4 Procéder à la désinfection.	1.5 Participer au contrôle des agents nuisibles.
	1.6 Terminer les opérations.				
2 Donner des soins à des porcs	2.1 Planifier le travail à effectuer.	2.2 Traiter des animaux malades et souffrants et voir à la prévention des maladies.	2.3 Traiter des blessures.	2.4 Effectuer le suivi des traitements.	2.5 Contribuer à la gestion du matériel et des produits pour les soins.
	2.6 Terminer les opérations.				

COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES				
3 Assurer la conduite du troupeau	3.1 Planifier le travail à effectuer.	3.2 Effectuer la tournée du troupeau.	3.3 Préparer l'accueil ou l'expédition de porcs.	3.4 Procéder au déplacement des porcs sur le site de production ou vers le véhicule de transport.	3.5 Terminer les opérations.
4 Appliquer des mesures de biosécurité et d'urgence	4.1 Planifier le travail à effectuer.	4.2 Appliquer des mesures de biosécurité concernant les objets et les matières entrants.	4.3 Appliquer des mesures de biosécurité sur le site concernant l'entrée et la sortie des personnes autorisées.	4.4 Intervenir en situation d'urgence.	4.5 Terminer les opérations.
5 Effectuer des travaux de maintenance sur le site de production	5.1 Planifier le travail à effectuer.	5.2 Assurer le nettoyage de routine.	5.3 Procéder à des travaux mineurs d'entretien et de réparation sur le site de production.	5.4 Terminer les opérations.	

COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES				
6 Alimenter les animaux reproducteurs	6.1 Planifier la distribution des aliments.	6.2 Assurer la distribution de l'eau.	6.3 Préparer les aliments pour les animaux reproducteurs.	6.4 Assurer la distribution des aliments aux animaux reproducteurs.	6.5 Surveiller l'alimentation des animaux reproducteurs.
	6.6 Contribuer à l'approvisionnement en aliments.	6.7 Terminer les opérations.			
7 Alimenter les truies et les porcelets	7.1 Planifier la distribution des aliments.	7.2 Assurer la distribution de l'eau.	7.3 Préparer les aliments pour les truies et pour les porcelets.	7.4 Assurer la distribution des aliments aux truies et aux porcelets.	7.5 Surveiller l'alimentation des truies et des porcelets.
	7.6 Contribuer à l'approvisionnement en aliments.	7.7 Terminer les opérations.			
8 Alimenter les porcs en croissance	8.1 Planifier la distribution des aliments.	8.2 Assurer la distribution de l'eau.	8.3 Préparer les aliments pour les porcs en croissance.	8.4 Assurer la distribution des aliments aux porcs en croissance.	8.5 Surveiller l'alimentation des animaux.
	8.6 Contribuer à l'approvisionnement en aliments.	8.7 Terminer les opérations.			

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES				
9 Assurer la reproduction du troupeau	9.1 Planifier le travail à effectuer.	9.2 Procéder à la mise à la reproduction des truies et des cochettes.	9.3 Effectuer les suivis des gestations.	9.4 Terminer les opérations.	
10 Assister les truies, les cochettes et les porcelets durant la mise bas	10.1 Planifier le travail à effectuer.	10.2 Assister les truies et les cochettes durant la mise bas.	10.3 Assister les porcelets nouveau-nés.	10.4 Effectuer des adoptions de porcelets.	10.5 Terminer les opérations.
11 Donner des soins spécialisés à des porcelets	11.1 Planifier le travail à effectuer.	11.2 Procéder à des interventions.	11.3 Effectuer le suivi des interventions.	11.4 Appliquer une procédure de sevrage.	11.5 Terminer les opérations.

3.4 Termes relatifs à la production porcine

Aliment

Moulée comprenant des ingrédients de divers types (maïs, tourteau de soya, blé, etc.) et, au besoin, des additifs (vitamines, minéraux, oligoéléments, etc.).

Animaux de réforme

Truies et verrats à la fin de leur cycle de reproduction.

Animaux reproducteurs

Truies, cochettes et verrats.

Asepsie

Méthode ou technique visant à protéger un être vivant des contaminations par des microorganismes.

Assainissement

Procédure de lavage et de désinfection de tout matériel et endroit sur le site de production porcine : système de logement, allée, équipement de production et quai de chargement.

Biosécurité

Mesures et protocoles visant la protection de la santé du troupeau (incluant les protocoles d'acclimatation) et la réduction des risques d'introduction et de propagation d'agents responsables de la transmission des maladies.

Cochette

Animal reproducteur femelle adulte qui n'a pas eu de mise bas.

Équipement de production

Ensemble des systèmes nécessaires à l'élevage des porcs : système d'alimentation en eau, système d'alimentation en moulée, système d'entreposage du lisier, système de ventilation, système d'éclairage et système de chauffage.

Médicaments

Ensemble des substances utilisées pour traiter ou prévenir des maladies : vaccin, antibiotique, onguent, analgésique, produit prescrit, etc.

Porcelet

Jeune porc, mâle ou femelle, sevré ou non sevré.

Porc

Animal porcine mâle ou femelle ayant atteint un certain stade de développement.

Porc en croissance

Porcelet sevré, porc en période d'engraissement jusqu'à sa mise en marché ou animal reproducteur en croissance.

Système de logement

Ensemble des installations qui servent au logement des porcs : cages, parcs, enclos, loges, abris extérieurs, etc.

Traçabilité

Ensemble des mesures permettant de suivre et de retracer les déplacements des porcs au cours de leur vie et reposant sur l'identification des sites d'élevage, l'identification des animaux et la déclaration des déplacements.

Truie

Animal reproducteur femelle adulte qui a eu une mise bas.

Verrat

Animal reproducteur mâle adulte.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

Compétence 1 — Appliquer le protocole d'assainissement		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des allées, des systèmes de logement, de l'équipement de production et le quai de chargement. • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, du protocole d'assainissement, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, d'outils manuels, de laveuses à pression, etc. • À l'aide de produits de lavage et de désinfection. <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de la laveuse à pression. • Respect des animaux. • Respect des protocoles de biosécurité et d'assainissement. • Respect des consignes. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. • Respect des procédures de cadenassage. • Respect des procédures de travail en espace clos. 		
Éléments de la compétence		Critères particuliers de performance
1.1 Planifier le travail à effectuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Choix approprié du matériel et des produits. 	
1.2 Évacuer le fumier.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des procédures de démarrage et d'arrêt des pompes ou nettoyage adéquat des litières. 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

1.3 Procéder au lavage.	<ul style="list-style-type: none">• Démontage correct des composants.• Lavage systématique des surfaces.• Respect des exigences en ce qui a trait à l'utilisation d'un dégraissant.• Respect des exigences en ce qui a trait au rinçage.• Propreté des surfaces, des allées, des systèmes de logement, de l'équipement de production et du quai de chargement
1.4 Procéder à la désinfection.	<ul style="list-style-type: none">• Préparation adéquate du désinfectant.• Application complète du désinfectant.• Respect des exigences en ce qui a trait à l'utilisation du désinfectant.• Respect des exigences en ce qui a trait au rinçage du système d'alimentation.• Respect des exigences en ce qui a trait au séchage.• Désinfection adéquate des surfaces, des allées, des systèmes de logement, de l'équipement de production et du quai de chargement.• Remontage correct des composants.
1.5 Participer au contrôle des agents nuisibles.	<ul style="list-style-type: none">• Repérage rapide des indices de la présence d'agents nuisibles.• Transmission de l'information juste à la personne responsable.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

1.6 Terminer les opérations.

- Nettoyage et rangement appropriés du matériel.
- Rangement approprié des produits.
- Compilation juste et complète des données dans les registres.
- Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

Compétence 2 — Donner des soins à des porcs

Code CNP : 8252

Contexte de réalisation

- À partir de consignes.
- À l'aide de prescriptions de la ou du vétérinaire, du protocole de biosécurité, de protocoles de soins, de protocoles d'isolement, de registres, etc.
- À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, de matériel pour l'immobilisation des porcs, de matériel pour l'identification, etc.
- À l'aide de matériel et de produits pour les soins des porcs (médicaments, seringues, solutions antiseptiques, etc.).

Critères généraux de performance

- Transmission de l'information juste aux personnes responsables en ce qui a trait à l'état de santé des animaux.
- Choix et utilisation appropriés d'une méthode d'immobilisation.
- Identification complète des animaux soignés.
- Respect des animaux.
- Respect des protocoles de biosécurité et de soins.
- Respect des consignes.
- Respect des prescriptions de la ou du vétérinaire.
- Respect des exigences en matière d'asepsie.
- Respect des lois et des règlements.
- Respect des règles de santé et de sécurité du travail.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

Éléments de la compétence	Critères particuliers de performance
2.1 Planifier le travail à effectuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Interprétation juste de l'information relative au matériel et aux produits pour les soins. • Sélection et préparation des produits et du matériel de soins conformes aux exigences.
2.2 Traiter des animaux malades et souffrants et voir à la prévention des maladies.	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage rapide d'un animal malade ou souffrant. • Repérage rapide de la présence de parasites. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait à l'administration de médicaments injectables. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait à l'administration de médicaments non injectables.
2.3 Traiter des blessures.	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage rapide d'un animal blessé ou souffrant. • Évaluation adéquate de la sévérité de la blessure. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait aux soins de la blessure. • Respect du protocole d'isolement. • Détermination de la cause plausible de la blessure.
2.4 Effectuer le suivi des traitements.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification minutieuse de l'état de santé des animaux. • Repérage rapide d'un animal à euthanasier. • Application des mesures correctives appropriées.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

<p>2.5 Contribuer à la gestion du matériel et des produits pour les soins.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Vérification appropriée des réserves.• Transmission de l'information juste en ce qui a trait à l'état des réserves.• Vérification appropriée de la conformité des livraisons de matériel et de produits pour les soins.• Respect des exigences en matière d'entreposage du matériel et des produits pour les soins.• Respect des exigences en matière de rotation des produits pour les soins.
<p>2.6 Terminer les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage et rangement appropriés du matériel.• Rangement approprié des produits.• Compilation juste et complète des données dans les registres.• Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

Compétence 3 — Assurer la conduite du troupeau		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, de procédures de déplacement, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, d'instruments pour le déplacement des porcs, de matériel pour l'identification, etc. <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification complète des animaux aux fins d'expédition. • Respect des animaux. • Respect du protocole de biosécurité. • Respect des consignes. • Respect des procédures de déplacement. • Respect des exigences en matière de traçabilité. • Respect des exigences en matière de pesée. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence	Critères particuliers de performance	
3.1 Planifier le travail à effectuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Choix approprié du matériel. 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

3.2 Effectuer la tournée du troupeau.	<ul style="list-style-type: none">• Vérification complète et minutieuse des conditions environnementales.• Vérification complète et minutieuse de la condition générale des animaux.• Vérification appropriée du fonctionnement de l'équipement de production.• Application des mesures correctives appropriées.• Repérage et enlèvement rapides des animaux morts.
3.3 Préparer l'accueil ou l'expédition de porcs.	<ul style="list-style-type: none">• Préparation correcte des documents.• Transmission de l'information juste au personnel responsable du transport.• Inspection appropriée du véhicule de transport en ce qui a trait à la propreté.• Organisation correcte de l'environnement d'accueil.• Respect des périodes de retrait.• Sélection complète des animaux aux fins d'expédition.• Surveillance rigoureuse quant au respect des exigences en matière d'entrée et de sortie par le transporteur.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

<p>3.4 Procéder au déplacement des porcs sur le site de production ou vers le véhicule de transport.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Planification appropriée du trajet.• Utilisation appropriée d'instruments pour que le bien-être des animaux soit assuré.• Utilisation appropriée de moyens visant à minimiser le stress des animaux.• Déplacement des porcs en nombre adéquat.• Repérage rapide des porcs en détresse.• Manifestation de calme.• Respect de la zone de fuite des porcs et du point d'équilibre.• Respect de la pyramide sanitaire.
<p>3.5 Terminer les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage et rangement appropriés du matériel.• Rangement approprié des produits.• Compilation juste et complète des données dans les registres.• Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

Compétence 4 — Appliquer des mesures de biosécurité et d'urgence		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, de protocoles de mesures d'urgence, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, de matériel pour la désinfection, etc. • À l'aide de produits de désinfection. <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des animaux. • Respect des protocoles de biosécurité et de mesures d'urgence. • Respect des consignes. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence		Critères particuliers de performance
4.1	Planifier le travail à effectuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Choix approprié du matériel et des produits.
4.2	Appliquer des mesures de biosécurité concernant les objets et les matières entrants.	<ul style="list-style-type: none"> • Application correcte des procédures de désinfection.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

4.3 Appliquer des mesures de biosécurité sur le site concernant l'entrée et la sortie des personnes autorisées.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des périodes de retrait.• Transmission de l'information juste aux personnes.• Vérification du port des vêtements appropriés par les personnes.• Surveillance rigoureuse quant au respect des exigences en matière d'entrée sur le site et de sortie du site par les personnes.
4.4 Intervenir en situation d'urgence.	<ul style="list-style-type: none">• Détection rapide de l'événement.• Évaluation juste de la gravité de l'urgence.• Transmission de l'information juste en ce qui a trait à l'événement.• Application rapide et rigoureuse des protocoles d'urgence.
4.5 Terminer les opérations.	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage et rangement appropriés du matériel.• Rangement approprié des produits.• Compilation juste et complète des données dans les registres.• Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

Compétence 5 — Effectuer des travaux de maintenance sur le site de production		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des bâtiments, des allées, des systèmes de logement et de l'équipement de production. • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, du programme de maintenance, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, d'outils manuels, de laveuses à pression, etc. • À l'aide de produits de nettoyage. <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission de l'information juste en ce qui a trait à l'état du site de production. • Respect des animaux. • Respect du protocole de biosécurité. • Respect des consignes. • Respect du programme de maintenance. • Respect des procédures d'arrêt et de démarrage des systèmes. • Respect des procédures de cadenassage. • Respect des procédures de travail en espace clos et des procédures de travail en hauteur. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence	Critères particuliers de performance	
5.1 Planifier le travail à effectuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Vérification appropriée de l'inventaire. • Choix approprié du matériel et des produits. 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OBLIGATOIRES

<p>5.2 Assurer le nettoyage de routine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage méthodique des allées, des systèmes de logement et de l'équipement de production. • Élimination adéquate des déchets organiques et non organiques. • Utilisation appropriée de la laveuse à pression. • Application correcte de mesures visant à éviter que les animaux soient en contact avec des produits de nettoyage. • Propreté des systèmes de logement.
<p>5.3 Procéder à des travaux mineurs d'entretien et de réparation sur le site de production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection complète du bâtiment, des allées, des systèmes de logement et de l'équipement de production. • Détection complète de bris et d'anomalies de fonctionnement. • Application correcte des procédures d'entretien. • Réparation ou remplacement corrects de composants défectueux. • Respect des exigences lors de l'exécution de travaux en électricité et en plomberie.
<p>5.4 Terminer les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage et rangement appropriés du matériel. • Rangement approprié des produits. • Transmission de l'information juste à la personne responsable. • Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

Compétence 6 — Alimenter les animaux reproducteurs		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des animaux reproducteurs et à réformer. • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, de programmes d'alimentation, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, de boyaux, de chaudières, etc. • À l'aide d'aliments. <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée du fonctionnement des systèmes d'alimentation. • Transmission de l'information juste en ce qui a trait aux problèmes d'alimentation. • Respect des animaux. • Respect du protocole de biosécurité. • Respect des consignes. • Respect des programmes d'alimentation. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence		Critères particuliers de performance
6.1 Planifier la distribution des aliments.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Choix approprié du matériel. 	
6.2 Assurer la distribution de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée de la qualité de l'eau. • Réglage approprié du système d'alimentation en eau. • Abreuvement manuel adéquat. 	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

<p>6.3 Préparer les aliments pour les animaux reproducteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection appropriée des aliments. • Vérification appropriée de la qualité des aliments. • Mesure adéquate des quantités.
<p>6.4 Assurer la distribution des aliments aux animaux reproducteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réglage approprié du système d'alimentation ou distribution manuelle adéquate des aliments. • Respect des fréquences d'alimentation. • Réduction des pertes d'aliments au maximum.
<p>6.5 Surveiller l'alimentation des animaux reproducteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation adéquate des besoins en matière d'alimentation. • Vérification minutieuse des quantités d'aliments ingérées et rejetées. • Vérification appropriée de l'état de chair des truies et des cochettes. • Repérage rapide de problèmes d'alimentation. • Application des mesures correctives appropriées.
<p>6.6 Contribuer à l'approvisionnement en aliments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée des réserves. • Transmission de l'information juste en ce qui a trait à l'état des réserves. • Vérification appropriée de la conformité des livraisons. • Entreposage correct des aliments.
<p>6.7 Terminer les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation juste et complète des données dans les registres. • Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

Compétence 7 — Alimenter les truies et les porcelets		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, de programmes d'alimentation, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, de boyaux, de chaudières, etc. • À l'aide d'aliments. <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée du fonctionnement des systèmes d'alimentation. • Transmission de l'information juste en ce qui a trait aux problèmes d'alimentation. • Respect des animaux. • Respect du protocole de biosécurité. • Respect des consignes. • Respect des programmes d'alimentation. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence		Critères particuliers de performance
7.1	Planifier la distribution des aliments.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Choix approprié du matériel.
7.2	Assurer la distribution de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée de la qualité de l'eau. • Réglage approprié du système d'alimentation en eau. • Abreuvement manuel adéquat.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

<p>7.3 Préparer les aliments pour les truies et pour les porcelets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection appropriée des aliments. • Vérification appropriée de la qualité des aliments. • Mesure adéquate des quantités.
<p>7.4 Assurer la distribution des aliments aux truies et aux porcelets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réglage approprié du système d'alimentation ou distribution manuelle adéquate des aliments. • Respect des phases alimentaires. • Réduction des pertes d'aliments au maximum.
<p>7.5 Surveiller l'alimentation des truies et des porcelets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation adéquate des besoins en matière d'alimentation. • Vérification minutieuse des quantités d'aliments ingérées et rejetées. • Repérage rapide de problèmes d'alimentation. • Application des mesures correctives appropriées.
<p>7.6 Contribuer à l'approvisionnement en aliments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée des réserves. • Transmission de l'information juste en ce qui a trait à l'état des réserves. • Vérification appropriée de la conformité des livraisons. • Entreposage correct des aliments.
<p>7.7 Terminer les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation juste et complète des données dans les registres. • Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

Compétence 8 — Alimenter les porcs en croissance		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • En suivant des consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, de programmes d'alimentation, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, de boyaux, de chaudières, etc. • À l'aide d'aliments. <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée du fonctionnement des systèmes d'alimentation. • Transmission de l'information juste en ce qui a trait aux problèmes d'alimentation. • Respect des animaux. • Respect du protocole de biosécurité. • Respect des consignes. • Respect des programmes d'alimentation. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence		Critères particuliers de performance
8.1	Planifier la distribution des aliments.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Choix approprié du matériel.
8.2	Assurer la distribution de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée de la qualité de l'eau. • Réglage approprié du système d'alimentation en eau. • Abreuvement manuel adéquat.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES OPTIONNELLES

8.3 Préparer les aliments pour les porcs en croissance.	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection appropriée des aliments. • Vérification appropriée de la qualité des aliments. • Mesure adéquate des quantités.
8.4 Assurer la distribution des aliments aux porcs en croissance.	<ul style="list-style-type: none"> • Réglage approprié du système d'alimentation ou distribution manuelle adéquate des aliments. • Respect des phases alimentaires. • Réduction des pertes d'aliments au maximum.
8.5 Surveiller l'alimentation des animaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation adéquate des besoins en matière d'alimentation. • Vérification minutieuse des quantités d'aliments ingérées et rejetées. • Repérage rapide des problèmes d'alimentation. • Application des mesures correctives appropriées.
8.6 Contribuer à l'approvisionnement en aliments.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée des réserves. • Transmission de l'information juste en ce qui a trait à l'état des réserves. • Vérification appropriée de la conformité des livraisons. • Entreposage correct des aliments.
8.7 Terminer les opérations.	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation juste et complète des données dans les registres. • Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Compétence 9 — Assurer la reproduction du troupeau		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, du protocole de reproduction, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection et de matériel pour l'identification. • À l'aide de matériel et de produits pour la reproduction (tiges d'insémination ou mannequin, appareil échographique, écogel, etc.). <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des animaux. • Respect des protocoles de biosécurité et de reproduction. • Respect des consignes. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence		Critères particuliers de performance
9.1 Planifier le travail à effectuer.		<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Sélection, vérification et préparation des produits et du matériel conformes aux exigences. • Préparation adéquate du bloc de saillie.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

9.2 Procéder à la mise à la reproduction des truies et des cochettes.	<ul style="list-style-type: none">• Détermination adéquate du moment le plus propice pour la mise à la reproduction des truies et des cochettes.• Déplacement adéquat du verrat.• Préparation adéquate des truies et des cochettes.• Respect des exigences en ce qui a trait à la méthode d'insémination ou de saillie.• Identification complète des truies et des cochettes inséminées ou saillies.
9.3 Effectuer les suivis des gestations.	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation appropriée de l'appareil de détection.• Repérage rapide des anomalies durant la gestation.• Identification complète des truies et des cochettes pour lesquelles il y a des anomalies concernant la gestation.• Transmission de l'information juste en ce qui a trait aux problèmes de gestation.
9.4 Terminer les opérations.	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage et rangement appropriés du matériel.• Rangement approprié des produits.• Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.• Compilation juste et complète des données dans les registres.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Compétence 10 — Assister les truies, les cochettes et les porcelets durant la mise bas		Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir de consignes. • À l'aide du protocole de biosécurité, du protocole de mise bas, de registres, etc. • À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection. • À l'aide de matériel et de produits pour le soin des truies, des cochettes et des porcelets (seringues, solutions antiseptiques, bols de lait, etc.). <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de moyens visant à minimiser le stress des truies et des cochettes. • Respect des animaux. • Respect des protocoles de biosécurité et de mise bas. • Respect des consignes. • Respect des procédures d'identification. • Respect des lois et des règlements. • Respect des règles de santé et de sécurité du travail. 		
Éléments de la compétence		Critères particuliers de performance
10.1 Planifier le travail à effectuer.		<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Sélection et préparation des produits et du matériel de soins conformes aux exigences. • Préparation adéquate de l'environnement de mise bas.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

<p>10.2 Assister les truies et les cochettes durant la mise bas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation adéquate des truies et des cochettes. • Reconnaissance appropriée des phases de la mise bas. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait aux soins de santé à donner aux truies et aux cochettes. • Repérage rapide des anomalies durant la mise bas. • Surveillance régulière et systématique durant la naissance des porcelets. • Application d'une méthode de fouille en faisant preuve de jugement. • Repérage rapide de l'expulsion du placenta. • Élimination complète des déchets organiques.
<p>10.3 Assister les porcelets nouveau-nés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage rapide des problèmes chez les nouveau-nés. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait aux soins de santé à donner aux porcelets. • Gestion rigoureuse de la température et de la ventilation dans l'environnement immédiat des porcelets.
<p>10.4 Effectuer des adoptions de porcelets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection judicieuse des truies laitières. • Sélection judicieuse des porcelets. • Application correcte des méthodes d'adoption.
<p>10.5 Terminer les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage et rangement appropriés du matériel. • Rangement approprié des produits. • Compilation juste et complète des données dans les registres. • Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Compétence 11 — Donner des soins spécialisés à des porcelets	Code CNP : 8252
<p>Contexte de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none">• À partir de consignes.• À l'aide de prescriptions de la ou du vétérinaire, du protocole de biosécurité, de protocoles de soins, de registres, etc.• À l'aide d'équipements et d'accessoires de protection, de matériel pour l'identification, de matériel pour l'immobilisation des porcelets, etc.• À l'aide de matériel et de produits pour les soins des porcelets (médicaments, seringues, solutions antiseptiques, instruments pour les interventions, etc.). <p>Critères généraux de performance</p> <ul style="list-style-type: none">• Transmission de l'information juste aux personnes responsables en ce qui a trait à l'état de santé des animaux.• Choix et utilisation appropriés d'une méthode d'immobilisation.• Respect des animaux.• Respect des protocoles de biosécurité et de soins.• Respect des consignes.• Respect des procédures d'identification.• Respect des prescriptions de la ou du vétérinaire.• Respect des exigences en matière d'asepsie.• Respect des lois et des règlements.• Respect des règles de santé et de sécurité du travail.	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

Éléments de la compétence	Critères particuliers de performance
11.1 Planifier le travail à effectuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences en matière d'entrée sur le site. • Interprétation juste des consignes. • Interprétation juste de l'information relative au matériel et aux produits pour les soins. • Sélection et préparation des produits et du matériel de soins conformes aux exigences.
11.2 Procéder à des interventions.	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection appropriée des porcelets. • Préparation adéquate des porcelets. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait à la castration, à la caudectomie ou à la taille des dents. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait à l'administration de médicaments injectables. • Respect des bonnes pratiques en ce qui a trait à l'administration de médicaments non injectables.
11.3 Effectuer le suivi des interventions.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification minutieuse de l'état de santé des porcelets. • Application des mesures correctives appropriées.
11.4 Appliquer une procédure de sevrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection appropriée des porcelets à sevrer et des truies. • Déplacement des porcelets à sevrer et des truies à l'endroit approprié.
11.5 Terminer les opérations.	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage et rangement appropriés du matériel. • Rangement approprié des produits. • Compilation juste et complète des données dans les registres. • Respect des exigences en ce qui a trait à la sortie du site.